



A propos de la newsletter de François Cavallier conseiller départemental du Var sur la route de désenclavement du pays de Fayence (suite)

Quel est le fond des chose? Le fond des choses tel que je le perçois, c'est que FC veut préparer ses électeurs qui l'auraient élu conseiller départemental pour sa promesse que cette route se ferait... au non accomplissement de cette promesse.

Je ne lui en tiendrais pas rigueur, car à l'impossible nul n'est tenu. Il n'est pas maître du dossier au département, ni le département dans l'état et la région. Et dans la situation actuelle du pays, avec le coût estimé des deux variantes 5a 5b de 36.4M€ et 31.3M€ respectivement, ce n'est pas l'air du temps de LREM aujourd'hui ([Voir ce billet](#)). Je pense pour ma part que le département va s'en tenir à l'aménagement de la RD562 dite variantes 1 dont le coût estimé est de 16M€ et dont la réalisation peut s'échelonner sur de nombreuses années.

Je précise cependant mon interprétation des choses. La newsletter de FC de juin 2017, numéro 60, ne pouvait pas donner l'information relative à la délibération de la commission permanente tenue le 29 mai... le CR ne lui était pas encore disponible... il faut du temps dans la fonction publique et les gens ont de multiples tâches et fonctions. Donc le CR de cette réunion du 29 mai sur les transports en pays de Fayence est traité dans sa newsletter N°61 de juillet; et période chaude aidant, communication nous en a été faite par groupe mail le 10 juillet.

Que dit cette délibération en sa page 3:

COMMISSION PERMANENTE – Réunion du 29 mai 2017 n° G79 DECIDE :

- de prendre acte du bilan de la concertation publique liée au projet d'amélioration de la desserte du Pays de Fayence,
- de poursuivre les études d'amélioration de la desserte du pays de Fayence en lien avec le schéma de cohérence territoriale porté par la Communauté de communes,

Mais il faut lire attentivement les attendus qui précèdent et qui motivent cette décision:

La Commission Permanente du Conseil Départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet qui est inscrite au bordereau de l'ordre du jour. Après avoir entendu l'exposé du Président de séance,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° A4 du 4 avril 2017 donnant délégations à la Commission Permanente pour statuer sur une décision relative au bilan de concertation pour une opération donnée (article L.103-2 du Code de l'Urbanisme),
- VU la délibération du Conseil Départemental du Var n°A17 du 27 octobre 2016 approuvant l'opération,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°G100 du 18 avril 2016 relative aux modalités d'organisation de la concertation publique dans le cadre de l'amélioration de la desserte du pays de Fayence,
- VU le registre mis à la disposition du public sur les lieux d'exposition de Fayence et Tourettes,
- VU le bilan de la concertation publique,
- CONSIDERANT que les différents partis d'aménagement permettant d'améliorer la desserte du Pays de Fayence, dans le cadre des réflexions sur l'élaboration du ScoT, se concrétiseraient par la réalisation de travaux dont le coût est supérieur à 1.900.000 € TTC et qu'en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme cet investissement routier dans une zone urbanisée doit faire l'objet d'une concertation publique préalable,
- CONSIDERANT qu'en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Département doit se prononcer sur le bilan de la concertation relative au projet d'amélioration de la desserte du Pays de Fayence,
- CONSIDERANT l'avis de la Commission Déplacements, Communications et Réseaux en date du 15 mai 2017,

Après en avoir délibéré, La Commission Permanente, décide.....

Cette commission permanent ne fait qu'ajouter un nouvel épisode à l'interminable dossier de la circulation en pays de Fayence lié à son développement périurbain.

Citoyen de Callian depuis le 18 décembre 1997, Je tiens depuis 2005 le blog pays de fayence <http://paysdefayence.blogspot.com> et un site dédié <http://paysdefayence.free.fr>. A 82 ans, je

n'ai aucune ambition, ni de notoriété ni politique. Je mets au service commun mon temps et mes compétences acquises au cours d'une longue carrière professionnelle. Je dis seulement que mon activité représente un vrai travail que je consacre pour la communauté en utilisant mon temps et ma retraite "aisée" selon les signes du temps nouveau de la république en marche. J'ose le dire s'il me reste une ambition c'est mon éventuelle nécrologie LOL!.

Ce blog est organisé en billets traitant des divers sujets de notre communauté, sujets qui sont organisés en rubriques; on s'y retrouve en cherchant dans les rubriques du cadre de droite. Parmi celles-ci on trouve [rd101](#) et [Grontmij](#), [RD101route de contournement du lac](#), [RD37](#), [RD562](#)

Toute l'histoire de cette route est dans ces différentes rubriques. J'en retracerai ici seulement quelques épisodes.

Tout a commencé en 2005 quand François Cavallier - alors CG83 ancienne version cad. élu par les maires et conseillers municipaux - avait lancé la RD101... Une manifestation monstre avait eu lieu au bois de l'Ermite avec pour instigateurs une association des Esterets du lac, les chasseurs et bien d'autres opposants à une route passant par la DFCI route des crêtes et descendant vers les Esterets du lac pour rejoindre la D37 et l'A8 au niveau du carrefour actuel. FC à l'époque en avait pris ombrage. Il avait alors promis que des études de variantes seraient réalisées. Il a fallu attendre fin 2014 pour le cabinet de Conseil [Grontmij](#), remette un rapport d'étude de variantes avec tous les éléments techniques et les estimations de coûts. Il a fallu ensuite attendre 2 ans pour que l'enquête publique se déroule en juin 2016. Et il a fallu un an pour que les résultats de cette enquête fassent l'objet de la réunion permanente qui s'est déroulée le 29 mai 2017... et un mois de plus pour que le CR soit publié.

Alors oui FC a raison de déplorer que le projet n'avance pas et même qu'il sera enterré. Mais il n'a pas raison de dire que c'est la faute à la CdC et à son vice-président chargé du SCOT Jean-Yves Huet d'en être la cause.